

## Modèles de mobilité durable (MOMODU)

# Le dossier de Tramelan retenu par SuisseEnergie

Consciente de l'impérieuse nécessité de promouvoir des formes de mobilité adaptées aux défis du temps présent, SuisseEnergie a lancé un appel aux projets invitant les communes suisses à faire preuve d'esprit d'innovation en la matière. C'est ainsi que la Commune de Tramelan a, en collaboration avec le Parc Chasseral, élaboré un dossier à l'intention des organes compétents de l'Office fédéral de l'Énergie. Au début de cette année 2025, le Conseil municipal a appris avec satisfaction que le dossier tramelot avait été retenu en compagnie de cinq autres, émanant de villes ou de régions sensiblement plus peuplées. En retenant la candidature de Tramelan, SuisseEnergie a certainement voulu souligner que les enjeux liés à la mobilité ne concernent pas que les grands centres urbains. Par ailleurs, sans doute a-t-on estimé que les réflexions et les expériences qui seront menées à Tramelan pourront être utiles à d'autres communes de taille comparable, notamment dans l'Arc jurassien.

Parfois qualifiée de « ville à la campagne », cité à vocation industrielle, Tramelan présente des caractéristiques topographiques et urbanistiques qui constituent autant de défis en termes de mobilité (longue artère principale, dénivelés parfois importants, absence de centre véritable, écoles, entreprises et infrastructures éclatées en divers lieux). Par ailleurs, le trafic motorisé privé a sensiblement augmenté ces dernières années, en raison du trafic pendulaire pour une part, ce qui altère la qualité de vie.

Divers projets touchant à la mobilité sont actuellement en cours de réalisation (revalorisation des traverses piétonnes, introduction du 30 km/h généralisé sur les routes communales notamment) ou prévus (réaménagement de la gare CJ, revalorisation de la Grand'rue au centre de la cité par exemple). La reconnaissance du dossier MOMODU déposé par la Commune de Tramelan et le Parc Chasseral donnera sans nul doute un élan supplémentaire aux efforts déjà consentis en faveur de la mobilité durable.

Dans la deuxième phase du projet qui débute dès à présent, il appartient à la Commune d'élaborer, toujours en collaboration avec le Parc Chasseral, un catalogue de mesures qui devra être soumis à fin mai 2026 à l'OFEN, après validation par le Conseil municipal. Celles-ci s'articuleront autour des axes suivants :

- Les mobilités actives
- La réduction de la circulation motorisée
- Les mobilités partagées
- Le soutien à l'électromobilité

Pour ce faire, la Commune et le Parc collaboreront avec des organismes tels que l'association Jura bernois. Biemme (Jb.B), mais également avec des entreprises locales et des associations concernées par les thématiques de la mobilité. La démarche inclura également des ateliers participatifs destinés aux habitant-e-s et acteurs-trices de la mobilité.

SuisseEnergie prend à sa charge les 40% des frais engendrés par cette seconde étape.

Les mesures discutées et retenues pourraient être réalisées entre 2026 et 2031.

Tramelan, le 8 juillet 2025